Loto Québec

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du Secrétariat corporatif

Montréal, le 28 février 2025

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0891

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 31 janvier 2025.

En réponse au premier point de votre demande, Loto-Québec utilise les services d'un fournisseur externe de services infonuagiques uniquement depuis 2022, en l'occurrence AWS. Par ailleurs, nous vous soulignons que notre réponse ne comprend pas les informations relatives aux divers logiciels utilisés par la Société et pouvant inclure de l'hébergement infonuagique à même leur solution.

Relativement au deuxième point de votre demande, la quantité de données stockées auprès de ce fournisseur s'élevait à approximativement 9MGb en date de votre demande. Nous ne pouvons toutefois vous donner accès à la répartition des données puisque nous ne compilons pas ces informations telles que visées par votre demande et ne détenons donc aucun document à cet égard susceptible d'y répondre, conformément aux articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (la Loi). En effet, même s'il était possible de retracer ces informations selon les critères de votre demande, elles ne pourraient vous être communiquées puisqu'il s'agirait de renseignements relatifs à la sécurité informatique, qui seraient visés par l'article 29 de la Loi.

En ce qui a trait à la localisation des données de la Société qui sont hébergées en vertu de ces services, elles sont toutes situées au Canada.

Finalement, les montants globaux pour l'exécution des contrats conclus avec ce fournisseur dans le cadre des services de courtier en infonuagique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique sont les suivants :

Année financière	Montants *(en millions de dollars)*
2022[1]-2023	0,5
2023-2024	2,1
2024-2025[2]	2,7

[1] *À compter du 3 octobre 2022*
[2] *Jusqu'au 31 janvier 2025*

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j